

2015/17

Justice climatique et migration environnementale

par VALENTIN PIRLOT

*Analyses &
Études*
Migrations



Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Éducation permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro Sbolgi, éditeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

QUESTIONS SOCIALES
DROITS DE L'HOMME
MIGRATIONS
POLITIQUE INTERNATIONALE
Économie

Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur nos sites www.lesitinerrances.com et www.sireas.be, elles sont aussi disponibles en version papier sur simple demande à educationpermanente@sireas.be

Vous pouvez réagir sur notre forum consacré au sujet : www.lesitinerrances.com



**Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
educationpermanente@sireas.be
www.lesitinerrances.com

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



La justice climatique est un terme encore abstrait et méconnu pour Monsieur Tout-le-Monde. Pourtant, cette notion deviendra de plus en plus d'actualité face aux dérèglements environnementaux, en constante croissance depuis ces dernières décennies : augmentation générale de la température, fonte des glaces, augmentation du niveau de la mer, catastrophes « naturelles » plus nombreuses, tsunamis, cyclones, ... Malgré le discours inverse des climatosceptiques, nous ne pouvons plus nier les causes de ces bouleversements climatiques, dont le responsable principal est l'activité humaine des pays riches et ce, depuis la révolution industrielle. Selon le dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) paru en 2013, un taux de certitude de 95% a été avancé selon lequel, « *l'activité humaine est la cause principale du réchauffement observé* » (1). Ce degré de certitude a été qualifié d'« *extrêmement probable* ». Ce rapport évalue et mesure également l'augmentation de la température moyenne à la surface de la planète et l'augmentation du niveau des océans pour l'horizon 2100. Selon les prédictions des experts, dans le scénario le plus pessimiste, c'est-à-dire si les émissions de gaz à effet de serre continuent à leur rythme actuel, il y aurait une augmentation de 4,8°C pour la température moyenne et le niveau des océans augmenterait de 98cm d'ici 2100. Enfin, si l'on veut maintenir une hausse moyenne des températures en dessous de 2°C, il faudrait réduire de 70% les émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à leur niveau de 2010 (1). Ce qui impliquerait un changement radical du mode de vie des pays industrialisés.

Un autre constat alarmant est celui du traditionnel « jour du dépassement », date théorique et symbolique calculée par l'ONG Global Footprint Network. Comme chaque année, cette organisation compare

l’empreinte écologique en mesurant l’exploitation des ressources naturelles par l’Homme, avec la biocapacité de la planète, sa capacité à régénérer ses ressources et à absorber les déchets comme les gaz à effet de serre (2) (3). Chaque année, ce fameux jour de dépassement arrive de plus en plus tôt. Depuis 2000, cette date avance en moyenne de trois jours par an. En 50 ans, elle a avancé de 4 mois. Pour l’année 2015, le « jour du dépassement » a eu lieu le 13 août dernier et nous aurions besoin de l’équivalent de la capacité d’une planète et demie pour satisfaire la demande en ressources naturelles et en services écologiques. Nous vivons donc à crédit et bien au-dessus de nos moyens, par rapport aux ressources disponibles (4).

Plusieurs questions peuvent alors se poser : les pays industrialisés ont-ils une dette climatique par rapport aux pays pauvres? Quels sont les impacts visibles du changement climatique et quelles en seront les conséquences dans le futur? Que font les populations vulnérables face à la dégradation de leur environnement? Quelles actions et quelles solutions peuvent-être mises en place? Le statut de réfugié climatique peut-il être reconnu? Existe-t-il au point de vue juridique des lois protégeant les réfugiés climatiques? Allons-nous parvenir à la conclusion d’un nouvel accord international réellement adéquat à la situation, mettant en vigueur des mesures concrètes et contraignantes pour les États du Nord, principaux responsables des émissions des gaz à effet de serre?

NOTION DE JUSTICE CLIMATIQUE

À première vue, associer les notions de justice et de climat n’a rien d’évident et un certain flou entoure cette notion de justice climatique. Néanmoins, elle peut pourtant être très facile à expliquer. Pour faire simple, imaginons un gâteau à partager équitablement parmi plusieurs personnes au cours d’un repas d’une durée d’une heure. Cependant, au bout d’une demi-heure, toutes les parts ont déjà été mangées par les plus riches tandis que les plus pauvres ont dû se contenter des miettes. On peut donc facilement deviner la frustration des plus pauvres...

Plus concrètement, la justice climatique désigne le fait que le plus grand nombre de pays émetteurs de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre, responsables de la majorité des facteurs de dégradations de l’environnement et des changements climatiques, sont basés géographiquement au Nord alors que la majorité des victimes de ces dégradations sont situées principalement au Sud. Les habitants du Sud ne sont donc pas responsables de ces dégradations subies par leur environnement mais en sont pourtant

les victimes directes, en subissant lourdement les conséquences. Les populations du Sud sont donc victimes d'une injustice environnementale en subissant les effets secondaires « incontrôlés » de l'activité économique des pays industrialisés. Ce constat dressé, une évidence juste apparaît : les responsables doivent assumer leurs actes, porter réparations aux dommages subis et apporter une véritable assistance aux pays du Sud. Mais qu'en est-il dans la réalité?

CONSÉQUENCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENTALES DES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

Les conséquences des changements climatiques se font déjà ressentir dans certaines régions du monde et les déséquilibres naturels engendrés ne vont que s'amplifier dans les années à venir. Il règne encore un flou concernant la gravité de ces conséquences. Néanmoins, l'ensemble des intéressés par les enjeux climatiques sont unanimes sur un point : les équilibres naturels vont être considérablement modifiés. La liste est longue : biodiversité menacée, disparition d'espèces animales et végétales, modification de la température, des régimes des vents et des pluies, du cycle de l'eau, augmentation du taux d'acidité de l'océan, événements climatiques extrêmes plus fréquents, ...

Pour l'Homme aussi, ces changements climatiques vont avoir des conséquences significatives, tant du point de vue de sa santé que celui de son environnement, son habitat, ses moyens de subsistances. Par exemple, certaines maladies tropicales pourraient faire leur apparition dans de nouvelles régions. La montée des eaux engloutit déjà peu à peu des territoires habités. La sécheresse ou la salinisation des sols menacent l'agriculture, des risques de pénurie d'eau potable sévissent dans certaines régions, ... Il existe donc une nécessité d'adaptation et d'ajustement du mode de vie de la population concernée, les victimes climatiques qui subissent ces changements. Quand cela est encore possible, certains mettent en place de nouvelles techniques, tandis que d'autres sont contraints de fuir leur habitat devenu hostile et deviennent donc des migrants climatiques. Les populations du Nord, ne subissant pas directement les effets du changement climatique, mais néanmoins responsables de celui-ci par leur mode de vie et de consommation, doivent également s'adapter en vue de « limiter la casse » en tentant de réduire au maximum leurs émissions de gaz à effet de serre. Il est en effet devenu primordial de lutter contre ces changements climatiques afin de les atténuer au maximum.

NÉCESSITÉ D'ADAPTATION ET MISE EN PLACE DE SOLUTIONS DE SURVIE

Ainsi, lorsque leur environnement devient de plus en plus hostile, les populations concernées mettent donc en place des solutions de survie et tentent de s'adapter aux conditions plus arides et plus dures de leur habitat. Par exemple, pour se prémunir de la montée des eaux, les pays côtiers mettent en place des digues de protection. Mais il existe là encore une inégalité flagrante entre les pays riches et les pays pauvres. Les moyens déployés pour construire de telles digues sont en effet bien différents aux Pays-Bas par rapport au Bangladesh, pays extrêmement plat où les habitants font avec les moyens du bord, sans aide extérieure (5).

La catastrophe écologique est en marche dans plusieurs régions du monde et menace la sécurité alimentaire des populations vulnérables, pouvant entraîner des famines. Au Bangladesh de nouveau, face à l'avancée croissante de l'eau sur le territoire, la salinisation des sols ne permettant plus à l'agriculture de se développer, les habitants tentent de s'adapter en faisant par exemple de l'aquaculture de crevettes en eau salée (5). Les populations sensibles au changement climatique peuvent également se montrer très ingénieuses en mettant en place de nouvelles techniques d'agriculture comme l'irrigation au goutte à goutte dans les régions où il ne pleut plus en suffisance (6). Cependant, ces techniques d'adaptation nécessitent énormément de temps afin de se développer et bouleversent complètement le mode de vie de la population concernée.

Dans la même lignée, l'accès à l'eau potable constitue un problème majeur provoqué par le changement climatique. Les causes d'une pénurie en eau potable peuvent être diverses : sécheresse, disparition ou contamination des nappes phréatiques, épuisement de réserves naturelles, salinisation de l'eau. Dans certaines régions, l'eau potable se fait rare et les habitants doivent aller la puiser de plus en plus loin, dans des conditions toujours plus difficiles. Son accès est pourtant fondamental pour le développement de la vie humaine (6).

Face aux conséquences du changement climatique, la migration peut être vue comme un outil d'adaptation pour les populations vulnérables provenant d'une région où les conditions de vie sont devenues invivables. Migrer est alors l'ultime solution pour ces derniers, contraints de partir pour survivre et ainsi pouvoir subvenir à leurs besoins. Partir mais pour aller où? Dans la majorité des

cas, les habitants se déplacent en interne ou dans les pays limitrophes. On assiste généralement à un exode rural. Les populations concernées migrent vers les villes afin de diversifier leurs revenus, pour y trouver un revenu de substitution. Selon les cas, ces migrations peuvent être saisonnières ou temporaires. En effet, certaines populations peuvent migrer pendant plusieurs mois, durant la saison sèche ou durant la période d'inondation, et reviennent dans leur environnement initial une fois que les conditions le leur permettent. Ces migrations saisonnières peuvent devenir permanentes et définitives en cas de dégradation totale de leur lieu de vie initial. De gros problèmes se posent alors quand l'entièreté d'une population est contrainte de migrer définitivement, et quand celle-ci n'a pas d'endroit où aller. Ces migrants climatiques n'ont pas d'autres choix que d'aller dans des endroits ne leur fournissant pas de bonnes conditions de vie ni d'infrastructures sûres. Ils viennent donc gonfler les périphéries des villes et s'entassent dans des camps de fortune ou dans des bidonvilles (7).

Il est utile de faire remarquer que cette nécessité d'adaptation est généralement imputée aux habitants des pays du Sud, ceux qui ne sont pas responsables des dommages environnementaux et qui subissent pourtant pleinement les conséquences. Ils n'ont généralement que peu de moyens pour pouvoir réagir, par rapport aux pays du Nord. Ils doivent donc s'adapter de manière individuelle et collective, souvent sans aide extérieure. Les pays du Nord, quant à eux, ne sont généralement pas contraints de devoir s'adapter à des conditions climatiques plus arides. Ils ont cependant la responsabilité de doivent atténuer le réchauffement climatique, c'est-à-dire limiter au maximum leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, une adaptation de leur mode de vie devient alors une nécessité.

Par ailleurs, un fonds d'adaptation pour les changements climatiques fonctionnant comme un mécanisme d'assurance internationale a été créé lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat à Cancun en 2010. Cela constituait déjà une avancée mais il faut tout de même relativiser et être critique. En effet, ce fonds d'adaptation n'avait fait que peu écho chez les pays riches, peu désireux de le financer. Un appel de fonds avait donc été lancé en 2012-2013 afin qu'il puisse continuer à fonctionner. Les pays européens (dont la Belgique) avaient répondu à cet appel en le finançant à 90%. Néanmoins, d'autres pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, l'Australie, entre autres, ont préféré se tenir à l'écart. Ce fonds s'élevait à 100 millions de dollars, un coup d'épée dans l'eau par rapport à la demande initiale des pays du Sud de 60 milliards de dollars (7).

Enfin, dans certains cas, l'adaptation peut être prise en charge et être coordonnée par l'État du pays dont la situation climatique est en péril. Le cas des nations Iliennes, petites îles situées dans le Pacifique, peut être vu comme emblématique et révélateur du concept de justice climatique. Afin de pouvoir trouver une solution de survie face à la montée des océans, le gouvernement des nations Iliennes (qui rassemblent les Kiribati, les Maldives, Tuvalu et Tokelau) a en effet déjà acheté aux Fidji, 2000 hectares de terre qui serviront à l'agriculture si les infiltrations d'eau salée rendent toute culture impossible sur l'archipel. À terme, leur population pourrait en effet devenir « sans terre » à cause du réchauffement climatique et de la montée des eaux (8).

LE CAS DE IOANE TEITIOTA

Ioane Teitiota, cet habitant de l'archipel des Kiribati a dernièrement fait parler de lui dans les médias en tentant de devenir le premier réfugié climatique reconnu (9). Les Kiribati, archipel de trente-trois petites îles au milieu du Pacifique, font parties des nations Iliennes. La plupart de celles-ci dépassent à peine le niveau de l'eau et sont régulièrement envahies par l'océan. Les réserves d'eau douce sont donc menacées et provoquent ainsi une diminution des récoltes et une pénurie d'eau potable. Si la montée des océans reste croissante, le territoire de cet État pourrait entièrement disparaître sous les eaux.

Depuis 2007, Ioane Teitiota vit en Nouvelle-Zélande et a été rejoint par sa femme, avec qui il a eu trois enfants sur le sol néo-zélandais. En 2010, il a introduit une demande d'asile pour toute sa famille, afin d'être reconnus comme réfugiés pour cause de réchauffement climatique, ce qui constituait une première mondiale selon son avocat (10). Dans un premier temps, cette demande n'a pas été jugée recevable par les autorités néo-zélandaises et il a donc décidé de faire appel. Le 20 juillet dernier, la sentence finale est tombée : la Cour suprême néo-zélandaise a tranché en jugeant que le requérant ne répondait pas aux critères d'octroi du statut de réfugié, du fait qu'il n'était pas menacé de persécution dans son pays natal. Bien que les Kiribati soient « *incontestablement confrontés à des défis* » climatiques, la Cour suprême a considéré que le demandeur d'asile « *ne courait pas de grave danger dans son pays natal* ». En effet, « *aucun élément matériel n'indique que le gouvernement des Kiribati manque à son devoir de protéger sa population des effets de la dégradation environnementale, dans la limite de ses moyens* » (9). Par cette décision, la Nouvelle-Zélande ne veut sans doute pas trop « se mouiller » et ainsi ouvrir la porte à un possible exode des 100 000 habitants des Kiribati, qui affluent déjà au sein de ce pays et en Australie (8). Le cas

d'Ioane Teitiota va-t-il inspirer d'autres personnes dans la même situation afin de mettre la pression pour obtenir la reconnaissance de ce nouveau statut de réfugié?

VERS UNE EXISTENCE JURIDIQUE DU STATUT DE RÉFUGIÉ CLIMATIQUE?

Le concept de réfugié climatique est apparu officiellement dans un rapport pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en 1985. De nombreux autres termes peuvent être employés pour désigner ces réfugiés climatiques : réfugiés environnementaux, réfugiés écologiques, migrants environnementaux, éco-réfugiés, personnes déplacées en raison d'une catastrophe naturelle, ... Selon l'auteur de ce rapport, Essam El-Hinnawi, les réfugiés climatiques sont définis comme étant « *ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie* » (10). Cette notion est de plus en plus d'actualité et est de plus en plus utilisée au vu de la dégradation environnementale croissante impliquant des changements climatiques extrêmes.

Mais cette notion de réfugié climatique n'a encore aucune existence juridique et n'est donc pas du tout reconnue. La Convention de Genève qui définit le statut de réfugié, ne prend pas en compte le caractère écologique comme facteur de migration. En effet, selon son article 1^{er} A, un réfugié est une personne qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* » (11).

Pour que ce statut juridique de réfugié climatique soit reconnu, il faudrait éventuellement initier une révision de cette Convention de Genève, en y ajoutant un protocole additionnel ou en étendant l'article définissant le statut de réfugié afin d'y inclure le caractère climatique et environnemental. Mais selon le HCR, l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, une telle révision pourrait s'avérer dangereuse. En effet, il pourrait y avoir de fortes résistances de la part de certains pays du Nord, peu désireux d'accueillir un nouveau type de réfugiés. Face à ces réticences, il y aurait même un risque que cette révision aboutisse à un abaissement des standards actuels de protection internationale, l'effet inverse souhaité (7). Une solution probable pourrait être la création d'accords régionaux ou

bilatéraux non loin des pays concernés facilitant la migration plutôt que sa restriction (10). Par exemple, cette proposition de 2007 de la sénatrice écologiste australienne Kerry Nettle, afin d'accorder un nouveau type de visa (Climate Refugee Visa) qui permettrait d'accueillir 300 personnes par an venues de Tuvalu, des Kiribati ou d'autres petites îles du Pacifique. Cette proposition a hélas été rejetée (10). Enfin, notons également qu'à ce jour, la Suède et la Finlande sont les seuls pays à accorder une protection subsidiaire au motif de catastrophes naturelles (7).

En 2013, 22 millions de personnes ont dû abandonner leur domicile suite à une catastrophe naturelle. Cela représente trois fois plus que le nombre de personnes déplacées à cause d'un conflit (12). Il semble donc essentiel de pouvoir reconnaître ce nouveau statut de réfugié pour le futur si la situation environnementale ne s'améliore pas et si le réchauffement climatique continue sur sa lancée.

VERS UN NOUVEL ACCORD INTERNATIONAL POUR LE CLIMAT

Les enjeux climatiques ont trop souvent été négligés au sein des discours politiques et des enjeux internationaux. À l'heure actuelle et de manière générale, les mesures décidées en la matière n'ont pas encore été à la hauteur pour répondre à la gravité de la situation, les réactions étant bien maigres. Bien que le monde politique se dise très concerné par la situation et veut agir, il ne s'engage pas réellement dans cette lutte environnementale, en ne prenant pas de mesures adéquates, contraignantes et concrètes. « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs...* » (13). Cette phrase prononcée par Jacques Chirac en guise d'introduction à son discours lors du sommet mondial du développement durable organisé par les Nations Unies à Johannesburg le 2 septembre 2002, illustre parfaitement l'indifférence par rapport aux enjeux climatiques. Il est triste de constater que depuis 2002, peu de choses ont changé. Le protocole de Kyoto visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre, ratifié en 1997 et entré en vigueur en 2005, pourrait en effet être fortement amélioré et ainsi implémenter la création d'un nouvel accord international imposant des mesures plus fortes aux États signataires en vue de diminuer considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Pour être totalement efficace, il faudrait également qu'il inclue les pays principaux responsables de cette pollution afin qu'ils appliquent de nouvelles mesures concrètes et contraignantes. Rappelons que les États-Unis ont été longtemps champions n°1 de la pollution au niveau mondial et avaient refusé de ratifier cet accord car l'administration Bush de l'époque l'avait jugé comme étant un frein au développement de son économie. La Chine, qui a détrôné les États-Unis en 2005 en devenant le pays le plus

grand émetteur de CO₂, avait bel et bien ratifié ce traité mais n'avait pas eu à se fixer d'objectifs contraignants (14). Dès lors, comment pouvons-nous tenter de réduire les émissions de gaz à effet de serre alors que les deux plus grands responsables ne s'incluent pas dans cette lutte mondiale? Voilà qui résume l'absurdité de la situation. Notons qu'à eux deux, la Chine et les États-Unis représentaient 42% des émissions mondiales de CO₂ en 2013 (15). Leurs engagements mutuels dans cette lutte climatique pèsent donc très lourds dans la balance.

Espérons donc que la COP21 qui aura lieu en décembre 2015 à Paris, au cours de laquelle sera négocié un nouvel accord international post-Kyoto sera LE rendez-vous concernant les enjeux environnementaux. Espérons également que tous les États assumeront leurs responsabilités et agiront de manière efficace, dans l'urgence, dans un esprit d'unité et de solidarité, à une échelle globale. L'objectif principal de cette COP 21 est de maintenir le réchauffement climatique sous la limite de 2°C d'ici 2050 par rapport à l'ère préindustrielle. Un autre objectif majeur serait de parvenir à la mobilisation de 100 milliards de Dollars par an, par les États, les organisations internationales et le secteur privé à partir de 2020. Ce fonds d'adaptation pour les changements climatiques servirait d'aide financière, une sorte d'assurance climatique pour les pays en voie de développement. Ces deux objectifs paraissent assez ambitieux au vu du manque d'implication de la part des pays responsables de la majorité des gaz à effet de serre à s'engager contre cette dégradation croissante du climat et du manque de succès d'un appel de fonds similaire 5 ans auparavant.

« *Nous n'avancons pas assez vite. Le climat change plus rapidement que nos efforts pour y répondre* » (16). Ces dernières déclarations du Président Barack Obama sont encourageantes. Reste à espérer que les responsables assument pleinement leurs actes.

« **CHANGEONS LE SYSTÈME, PAS LE CLIMAT!** »

Enfin, cette COP21 donnera lieu à une mobilisation importante en vue de manifester et d'interpeller les responsables politiques. Le mouvement *Climate Express*, né en 2013 à l'occasion de la COP19 à Varsovie, souhaite cette fois réunir plus de 10 000 Belges pour une marche pour le climat dans les rues de Paris, le 29 novembre 2015, en vue d'inaugurer ce sommet international. Les belles paroles des chefs d'État et les vaines promesses ne suffisent plus, la situation doit changer. D'autres mouvements citoyens ainsi que de nombreuses associations et ONG s'engagent dans cette lutte

pour le climat en reprenant ce slogan choc : « Changeons le système, pas le climat! ». Ce serait en effet tout un système qu'il faudrait remettre en question afin d'améliorer la situation environnementale, en vue de faire primer l'impact écologique face au poids des enjeux économiques. Le système capitaliste visant la croissance infinie dans un monde fini, aspirant à la rentabilité absolue, où les intérêts des multinationales sont rois face au mépris de la population, aurait-il tout faux? Le monde ne tourne plus rond depuis longtemps et les absurdités du monde moderne sont nombreuses. Par exemple, suite à la disparition des abeilles dans certaines régions du monde comme en Chine, il est devenu commun pour l'homme de devoir polliniser à la main. Il est également possible d'importer des abeilles en avion afin de pouvoir polliniser les cultures.

Peu à peu, la société civile se réveille, consciente des enjeux en voulant faire valoir ses droits. Mais que faire face au Traité Transatlantique, aux énergies fossiles surexploitées, à la déforestation, etc. ..., où tout se négocie à échelon bien supérieur? Être conscient de ces réalités et se mobiliser peut déjà être un bon pas, car le collectif détient le plein pouvoir sur l'individuel. N'est-ce pas le principe de base de la démocratie? Un monde relocalisé et plus simple, une sorte de retour aux sources peut être possible. Pour cela, il faudrait refuser le prémâché que nous offre le système de consommation de masse, où la facilité et l'obsolescence programmée priment et riment avec rentabilité des très grandes entreprises, celles à qui profitent le crime environnemental. Ces multinationales n'ont généralement que peu de scrupules face aux règles à respecter. Ces règles sont contournées trop régulièrement et les exemples ne sont pas difficiles à trouver. Le dernier scandale de l'entreprise Volkswagen n'est donc pas un cas isolé.

Quelles solutions sont à envisager pour le futur? À un échelon supérieur, l'utopie de la surexploitation des énergies fossiles doit être revue afin de favoriser le développement des énergies vertes et renouvelables. La remise en question de l'agriculture industrielle et de l'élevage intensif est aussi nécessaire. Parmi les causes de la dégradation environnementale, ce dernier est trop souvent absent au sein des mentalités, ne voyant pas le rapport direct entre la production intensive de viande et les dégâts écologiques. L'élevage industriel, très vorace en ressources, est pourtant responsable de plus de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'hypercarnisme tend à se généraliser au niveau mondial et pourrait mettre en danger la sécurité alimentaire.

À un échelon inférieur, parallèlement aux changements qui doivent être institués par les États, chaque citoyen doit également faire sa part en assumant pleinement son rôle de consommateur, en économisant les ressources au maximum. Être conscient et critique vis à vis du monde qui nous entoure et ainsi tenter de participer au réveil des consciences en se mobilisant, semble également être impératif afin de ne pas agir comme des moutons, voués à faire tourner un système qui nous exploite. Les inégalités se creusent davantage et deviennent de plus en plus extrêmes au sein de notre société moderne, où près de la moitié de la richesse mondiale est dans les mains d'une élite fortunée, qui représente seulement 1% de la population mondiale (17). Un changement fondamental du système devrait donc être amorcé si nous voulons que ce monde plus juste, plus simple, plus solidaire et respectueux de l'environnement ne soit pas utopique. La COP 21 à Paris constituera-t-elle un premier pas ?

BIBLIOGRAPHIE

(1) Pouchard, Alexandre. (04/11/2014). « Climat : 5 rapports du GIEC, 5 chiffres alarmants ». *Le Monde*. En ligne (Consulté le 02/09/2015). Disponible sur : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/04/climat-5-rapports-du-giec-5-chiffres-alarmants_4517326_4355770.html

(2) Le Monde.fr. (14/08/2015). « En 50 ans, le «jour de dépassement» des réserves naturelles a avancé de 4 mois ». *Le Monde*. En ligne (Consulté le 02/09/2015). Disponible sur : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/08/14/en-50-ans-le-jour-de-depassement-de-l-humanite-a-avance-de-4-mois_4724732_4355770.html

(3) Fechner, Benoist. (20/08/2014). « La «Terre à crédit» : les limites d'une campagne choc ». *L'Express*. En ligne (Consulté le 02/09/2015). Disponible sur : http://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/la-terre-a-credit-les-limites-d-une-campagne-choc_1569282.html

(4) Global Footprint Network. (2013). « Jour du dépassement ». *Global Footprint Network*. En ligne (Consulté le 02/09/2015). Disponible sur : (http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/earth_overshoot_day/)

(5) Schehl, Michael. (2007). « Bangladesh : les premiers réfugiés climatiques ». *ARTE GEIE*, Allemagne. En ligne (Consulté le 09/09/2015). Disponible sur : <http://climat.arte.tv/les-archives-darte-reportage/bangladesh-les-premiers-refugies-climatiques>

(6) De Belder, Geert. (2011). « De plein fouet : le climat vu du Sud ». *Wereld Mediatheek*. Belgique. En ligne (Consulté le 07/09/2015). Disponible sur : <http://www.depleinfouet.be/version-courte>

(7) Vanderstappen, Cécile. (2014). « Migrants de l'environnement : le vent se lève, il faut tenter de vivre (Paul Valéry) ». *Point Sud : les études du CNCD-11.11.11*. N°11. 32 p. En ligne (Consulté le 09/09/2015). Disponible sur : http://www.cncd.be/IMG/pdf/pointsud_11_www.pdf

(8) Pastakia, Kozi. (22/07/2015). « L'homme qui voulait devenir le premier «réfugié climatique» ». *La Croix*. En ligne (Consulté le 10/09/2015). Disponible sur : <http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/L-homme-qui-voulait->

(9) Le Monde.fr avec AFP. (21/07/2015). « Ioane Teitiota n'a pas obtenu le statut de premier réfugié climatique de la planète ». *Le Monde*. En ligne (Consulté le 10/09/2015). Disponible sur : http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/07/21/ioane-teitiota-n-a-pas-obtenu-le-statut-de-premier-refugie-climatique-de-la-planete_4691849_3244.html

(10) Loubière, Thomas. (18/10/2013). « Le statut de réfugié climatique n'a pas d'existence juridique ». *Libération*. En ligne (Consulté le 10/09/2015). Disponible sur : http://www.liberation.fr/monde/2013/10/18/le-statut-de-refugie-climatique-n-a-pas-d-existence-juridique_940620

(11) Nation Unies. (1951). « Convention relative au statut des réfugiés ». *Organisation des Nations Unies*, article 33.1. Genève. En ligne (Consulté le 14/10/2015). Disponible sur : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx>

(12) Bastié, Eugénie. (17/09/2014). « Les réfugiés climatiques trois fois plus nombreux que les réfugiés de guerre ». *Le Figaro*. En ligne (Consulté le 14/10/2015). Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/international/2014/09/17/01003-20140917ARTFIG00147-les-refugies-climatiques-trois-fois-plus-nombreux-que-les-refugies-de-guerre.php>

(13) Guerrier, Sophie. (27/03/2014). « Écologie : le discours de Jacques Chirac à Johannesburg ». *Le Figaro*. En ligne (Consulté le 02/09/2015). Disponible sur :

<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2014/03/27/25001-20140327ARTFIG00120-ecologie-le-discours-de-jacques-chirac-a-johannesburg.php>

(14) Wiels, Jason. (18/04/2013). « Les États-Unis et la Chine, main dans la main contre le réchauffement climatique? ». *Le Point*. En ligne (Consulté le 14/10/2015). Disponible sur : http://www.lepoint.fr/monde/les-etats-unis-et-la-chine-main-dans-la-main-contre-le-changement-climatique-18-04-2013-1656296_24.php

(15) Pouchard, Alexandre. (12/11/2014). « Émissions de CO₂ : ce que pèsent les États-Unis et la Chine ». *Le Monde*. En ligne (Consulté le 14/10/2015). Disponible sur :

<http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/12/emissions->

(16) AFP. (01/09/2015). « Obama : «Nous n’avançons pas assez vite» sur le changement climatique ». *RTBF*. En ligne (Consulté le 10/09/2015). Disponible sur : http://www.rtb.be/info/monde/detail_obama-nous-n-avancons-pas-assez-vite-sur-le-changement-clim-atique?id=9067935

(17) Hardoon, Déborah. (2015). « Insatiable richesse : toujours plus pour ceux qui ont déjà tout », Rpport thématique d’Oxfam. *Oxfam International*. En ligne (Consulté le 20/10/2015). Disponible sur : https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/ib-wealth-having-all-wanting-more-190115-fr.pdf